



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 11 octobre 2022 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/31510-22	Monsieur et Madame RENOTTE Frédéric	Avenue du Cor de Chasse 83 régulariser des travaux de construction d'une annexe, d'aménagement des combles et de la zone de recul, et la modification de l'aspect des châssis	X	dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
2.	09:20	PU/31527-22	Monsieur et Madame DE BECO	Drève du Duc 131 isoler et transformer le volume principal, rehausser le volume secondaire de deux niveaux et réaliser une nouvelle terrasse a l'arrière de l'habitation	X	application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
3.	09:40	PU/31513-22	ARCADIS S.C.S	Avenue des Lucioles 30 Construire une extension à l'arrière du rez-de-chaussée d'une maison unifamiliale	X	application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (bien à l'inventaire) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

4.	10:00	PU/31512-22	Monsieur HERMAN	Avenue des Princes Brabançons 31 implanter une piscine extérieure de 35 m ²	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
5.	10:20	PU/31540-22	Monsieur DARVES-BORNOZ	Avenue du Bois de la Cambre 4 Isoler l'habitation, remplacer les châssis, démolir une véranda et reconstruire une extension	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
6.	10:40	PU/31557-22	BUYSSE & PARTNERS S.P.R.L.	Chaussée de La Hulpe 185 aménagement d'un parking pour vélo couvert et ouvert sur un côté, sur 6 emplacements de parking existants	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
7.	11:00	PU/31543-22	Monsieur SOUMILLON	Rue de l'Elan 3 Isolation de la toiture par l'extérieur	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
8.	11:15	PU/31542-22	Madame SCHEID-RAMOS	Krekelenberg 10 remplacer les menuiseries, créer une toiture terrasse et construire une lucarne dans le versant arrière	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
9.	11:40	PU/31556-22	Monsieur VANDOOREN	Place Eugène Keym 17 transformer et agrandir un immeuble mixte avec ajout d'un appartement, rehausse d'un étage et construction d'annexes à l'arrière des 1er et 2ème étages	X	dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
10.	12:05	PU/31423-22	Monsieur et Madame ET/OU Géraldine PEFFER	Rue de l'Engoulevent 2 construire une annexe latérale au rez-de-chaussée de la maison unifamiliale	R	dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - mitoyenneté) dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)

11.	13:00	17/PFD/184136 9/	LE LOGIS - FLOREAL S.C.R.L.	Avenue Louis Vander Swaelmen 7 Rénover les deux immeubles de logements sociaux	X	<p>application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU</p>
12.	13:30	17/PFU/178607 0/ IPE/1B/2021/17 86291	COFINIMMO S.A.	Tenreuken Construire trois immeubles de logements et une maison unifamiliale, et abattre 309+1 arbres à hautes tiges sur un terrain non bâti situé dans la rue Tenreuken.	X	<p>application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)</p> <p>dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées) Art. 188/7 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000 dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant) application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²) dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade) application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade - plus de 12 cm sur les 2,5 premiers mètres ou + de 1m au-delà) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) Rapport d'incidences - Art.</p>

						<p>175/20 - MPP - Enquête de 30 jours application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)</p> <p>1B : article 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement 1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement</p>
--	--	--	--	--	--	--

PAUSE SANDWICHES : 12h15 – 12h45